



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 juillet 2025

N°753

France 2030 : Lancement des appels à projets « Soutien aux projets d’investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants » et « CORAM 2025 » (Comité d’Orientation pour la recherche automobile et mobilité)

A l’occasion de son déplacement dans la Vallée de l’Arve, Marc Ferracci, ministre chargé de l’Industrie et de l’Energie, poursuit le soutien de l’Etat à la compétitivité des équipementiers automobiles et annonce, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l’investissement, en charge de France 2030, le lancement des dispositifs « Soutien aux projets d’investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants » et « CORAM 2025 » (Comité d’Orientation pour la recherche automobile et mobilité).

La filière automobile française doit profondément se transformer pour produire le véhicule de demain. Ce véhicule roulera sans émissions, sera automatisé et connecté. Cette transition génère à la fois des risques et des opportunités pour les équipementiers et sous-traitants de la filière qui sont en première ligne de ces transformations. Les défis auxquels sont confrontés les acteurs de la Vallée de l’Arve, chevilles ouvrières historiques des motorisations thermiques, sont emblématiques de l’effort de repositionnement de l’ensemble des acteurs de la filière sur les nouvelles chaînes de valeur du véhicule de demain.

La réussite de cette transformation profonde nécessite une préférence européenne notamment dans les soutiens à l’achat et obligations de verdissement mais aussi de poursuivre les investissements dans la compétitivité des sous-traitants par des investissements en R&D et de diversification, transformation et décarbonations des outils de production.

Dans cette perspective, l’appel à projets « Soutien aux projets d’investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants » de France 2030 est relancé et prendra la suite de l’appel à projets lancé en 2023.

Son objectif est d'inciter les investissements et le développement de l'ensemble des acteurs de la filière automobile ces prochaines années en vue de :

- Maîtriser la conception et l'industrialisation des composants du véhicule de demain (moteurs électriques, batteries, électronique, briques technologiques du véhicule autonome et connecté, etc.) ;
- Accélérer les investissements de transformation et de diversification des sous-traitants et faire émerger un tissu industriel amont compétitif, innovant, résilient, ancré dans nos territoires ;
- Encourager les entreprises de la filière à décarboner leurs processus de fabrication et de services associés, réduire leur consommation énergétique et leur empreinte environnementale en allant au-delà des normes en vigueur, notamment par le développement de processus de production circulaires.
- Soutenir l'installation de nouvelles usines ou micro-usines pour assembler des véhicules zéro émission.

En 2025, les projets pourront être déposés lors de deux relèves : le 18 novembre 2025, le 5 mai et le 20 octobre 2026.

Le dispositif est opéré pour le compte de l'État par Bpifrance. Les candidatures pourront être déposés à compter du 10 juillet 2025.

Calendrier des relèves :

- **18/11/2025**
- **05/05/2026**
- **20/10/2026**

Cette transition constitue également un virage vers une industrie, des concepts et des usages de la mobilité profondément transformés nécessitant des investissements massifs en recherche et développement.

L'appel à projets « CORAM 2025 » (Comité d'Orientation pour la recherche automobile et mobilité) de France 2030 prend la suite du CORAM 2024 pour encourager de façon transverse l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur automobile, et plus largement de l'écosystème de la mobilité routière, à lancer les projets d'innovation qui permettront d'accélérer la transition vers le véhicule de demain.

Le CORAM 2025 vise ainsi la mise en place de projets de recherche et d'innovation de rupture relatifs à des technologies, services ou solutions ambitieuses et innovantes en matière de mobilité sur les axes suivants :

- véhicule zéro émission et sa chaîne de valeur ;
- amélioration de la performance environnementale du véhicule sur l'ensemble du cycle de vie ;
- élimination des pollutions à l'usage des véhicules ;
- architecture électronique ;
- véhicules et services de mobilité connectés, automatisés ;
- systèmes et services de mobilité routière ;
- mutualisation de données, d'outils logiciels, d'infrastructures entre acteurs de la mobilité.

Le CORAM 2025 s'adresse à l'ensemble des acteurs de la filière automobile, de toute taille (PME, ETI, grandes entreprises), qu'ils soient sous-traitants automobiles, équipementiers ou constructeurs, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la mobilité routière (y compris aux sociétés de services, opérateurs de transports, gestionnaires d'infrastructures, collectivités locales et opérateurs de connectivité).

Le dispositif sera réouvert en septembre 2025.

Contacts presse :

Cabinet de Éric Lombard : 01 53 18 41 20 - presse.mefsin@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Marc Ferracci : 01 53 18 46 19 / 01 53 18 43 57 - presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

À PROPOS DE FRANCE 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner et faire face à leurs défis.

Plus d'informations, sur : <http://www.bpifrance.fr/> – <https://presse.bpifrance.fr>

Suivez Bpifrance sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse.